

Communiqué / 15 mars 2023

**DEGROUX BRUGERE CONSEILLE BREGA ET INCO VENTURES DANS LE CADRE
DE LA LEVEE DE FONDS DE YMO DE 3 MILLIONS D'EUROS**

Les fonds Breega et INCO Ventures, accompagnés par le cabinet Degroux Brugère, ont mené un tour de table de 3 millions d'euros pour le compte de la société YMO afin d'étendre ses services de paiement mobile en Afrique de l'Ouest et en Europe.

YMO, solution d'inclusion financière fondée en 2019, est destinée aux populations africaines sur le continent africain et à la diaspora de France et d'Europe. Partant du constat que des millions de personnes sont aujourd'hui exclues du système financier, YMO, solution 100% numérique, s'est donnée pour mission de révolutionner leur quotidien en ayant recours à la technologie mobile, pour les transferts d'argent et les paiements quotidiens.

La start-up franco-guinéenne a, dans un premier temps, commencé à proposer un service de paiement instantané entre la France et la Guinée via le mobile, puis à partir de 2022, suite à l'obtention de son agrément d'émetteur de monnaie électronique auprès de la Banque Centrale de la République de Guinée, elle lance avec succès son service de paiement local. Aujourd'hui la jeune Fintech ambitionne de devenir le leader de la finance digitale en Afrique en se déployant au-delà des frontières françaises et guinéennes, où elle détient déjà plus d'un million de clients.

Breega, fonds d'investissement créé en 2015, compte plus de 500 millions d'euros d'actifs sous gestion et accompagne plus de 70 startups *dès la conception de l'idée à son impact*.

INCO Ventures fait partie du groupe INCO, présent sur les 5 continents au travers de ses activités de formation et d'incubation. Acteur incontournable de l'investissement à impact, la société de gestion experte du venture capital mobilise plus de 500 millions d'euros gérés.

Jérémie Swiecznik, avocat associé, est intervenu sur cette opération.

A propos de Degroux Brugère

Le Cabinet DEGROUX BRUGERE intervient depuis plus de 30 ans auprès d'une clientèle d'actionnaires-dirigeants, d'entreprises, de groupes familiaux et de fonds, dans les domaines suivants :

- transactionnel, *LBO / private equity, venture capital*,
- droit des sociétés (vie sociale, fusions-acquisitions, restructurations, haut de bilan),
- droit fiscal (patrimonial, groupes de sociétés, entreprises, contentieux),
- droit des entreprises en difficulté,
- droit commercial, contrats,
- contentieux judiciaire.

Le Cabinet comprend aujourd'hui environ 35 personnes, dont 11 associés et une vingtaine de collaborateurs.